

**À une séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, tenue le 6 juillet 2021, à 13h15, en visioconférence, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :**

Joseph Dyzak	maire d'Estérel
René Pelletier	maire de Lac-des-seize-iles
Tim Watchorn	maire de Morin-Heights
Claude Charbonneau	maire de Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	mairresse de Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	mairresse de Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	mairresse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
François Ghali	maire de Wentworth-Nord

**Étaient absents :**

Nathalie Rochon	mairresse de Piedmont
Jacque Gariépy	maire de Saint-Sauveur

Sont aussi présents la secrétaire-trésorière adjointe, maîtresse Mélissa Bergeron-Champagne ainsi que le greffier adjoint, maître Gabriel Leblanc.

---

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

**NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le préfet constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

**CM 153-07-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairresse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE MODIFIER l'ordre du jour par le retrait du point suivant:

5. EXCÉDENT DE LA SUBVENTION VÉLOCITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**CM 154-07-21 CENTRE SPORTIF - APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES DE GESTION ET D'OPÉRATION DU CENTRE SPORTIF PAYS-D'EN-HAUT - CHOIX D'UN MODE D'ADJUDICATION ET DES CRITÈRES DE SÉLECTION**

ATTENDU QUE la MRC construit présentement le Centre sportif Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE la MRC désire déléguée la gestion des opérations du Centre sportif à une entreprise, qui aura notamment la responsabilité de la programmation d'activités libres et dirigées pour l'ensemble des plateaux, de percevoir et conserver les revenus des abonnements et des locations, d'opérer la boutique du Pro, de fournir le personnel d'encadrement, d'entretien, d'animation, etc., de fournir les produits sanitaires, chimiques et d'en maintenir les inventaires;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut demande un loyer mensuel au gestionnaire pour l'occupation du bâtiment;

ATTENDU QUE conformément au Code municipal, le conseil des maires doit choisir un système de pondération et d'évaluation des offres à une ou à deux enveloppes ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à un appel d'offres public;

D'ADOPTER un système de pondération et d'évaluation des offres à une enveloppe, incluant le prix, pour l'appel d'offres pour des services de gestion et d'opération du centre sportif Pays-d'en-Haut;

D'ADOPTER les critères et la pondération suivants pour évaluer les soumissions reçues :

- Prix (50%);
- Expérience du gestionnaire (12.5 %);
- Expérience des membres de l'équipe du gestionnaire (20 %) réparti ainsi:
  - o Expérience de l'administrateur (10 pts);
  - o Expérience du coordonnateur aquatique (5 pts);
  - o Expérience du coordonnateur aréna (5 pts);
- Compréhension du mandat (10 pts);
- Clarté, précisions, cohérence et appréciation globale des documents (5 pts);
- Réinvestissement dans la communauté (2.5 pts).

**ADOPTÉE**

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

**CM 155-07-21 STATIONNEMENT - MANDAT DE REPRÉSENTATION AU CABINET PRÉVOST FORTIN D'AOUST AVOCATS DANS LE DOSSIER 700-17-017909-218**

---

ATTENDU QUE la MRC a reçu la signification le 10 juin 2021 d'une demande en pourvoi en contrôle judiciaire conclusion en nullité d'une décision (article 529, alinéa 1 (2) C.p.c.).

ATTENDU QUE la demande vise à annuler la résolution adoptée par le conseil des maires de la MRC le 11 mai dernier octroyant un contrat à une firme de sécurité en lien avec la surveillance du stationnement situé près du parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans la ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU QUE la MRC doit se faire représenter par un avocat dans ce dossier.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER un contrat à la firme Prévost Fortin D'Aoust avocats.

D'AUTORISER Jackline Williams, directrice générale, à signer tout document en lien avec ce dossier.

**ADOPTÉE**

**CM 156-07-21 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON : 128-2018-A11**

---

ATTENDU la transmission du règlement 128-2018-A11 de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement 128-2018-A11 de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soumise par les citoyens.

**CM 157-07-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs propose la levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

André Genest,  
Préfet

Mélissa Bergeron-Champagne,  
Secrétaire-trésorière adjointe